

capitiaux : 40 milliards de Rands (20 milliards de dollars canadiens); en termes réels, un PIB réduit de 10 %; réduction de 500 000 emplois (selon un rapport officiel, il s'agirait d'un million d'emplois); dépenses de consommation réelle réduites de 15 %.

À la fin de l'année, la South African Broadcasting Corporation, faisant écho à l'opinion officielle, a reconnu que l'on ne pouvait pas se permettre d'ignorer les sanctions, qu'il n'était pas facile de les neutraliser et qu'elles avaient de sérieuses répercussions sur l'économie. Outre leurs effets strictement économiques, elle avaient été préjudiciables dans les domaines suivants : conditions sociales, création d'emplois, chômage et niveau de vie. En outre, comme les réformes sociales et économiques doivent aller de pair, certains aménagements économiques seraient nécessaires pour répondre à ces sanctions, aménagements qui "devraient s'appuyer sur des progrès concrets et rapides dans le domaine de la réforme sociale et constitutionnelle". Il paraît clair que la situation inspirant ces déclarations a contribué à la décision du gouvernement sud-africain qui a mis fin aux politiques du Parti national et aux siennes propres concernant l'apartheid, au bout de 40 années, pour s'engager dans une direction tout à fait nouvelle.

La situation politique en 1989

L'année 1989 a été marquée par un grand tournant politique à cause des élections générales en septembre et du remplacement de M. P.W. Botha comme président de l'État et leader du Parti national par M. F.W. de Klerk. Dans un discours prononcé devant le Parlement, le 2 février 1990, celui-ci a déclaré que les élections de septembre avaient "irrévocablement engagé notre pays sur la voie de changements profonds." Le Parti national a été réélu avec une majorité réduite mais confortable. Quatre-vingt-treize membres du Parti national ont ainsi été élus (123 en 1987), 39 du Parti conservateur (22), 33 du Parti démocratique (19 de l'ancien PFP), et un indéci. Compte tenu des 12 nominations, les chiffres totaux sont respectivement de 102, 41, 34 et 1. M. de Klerk a déclaré que cela représentait une majorité des deux tiers de l'électorat en faveur de la réforme, étant donné que le PN avait obtenu 48 % des voix et le PD 20 %. Le cabinet constitué par M. de Klerk comprenait six nouveaux membres dont, fait notable, deux représentants de la collectivité anglophone et une femme, la première à faire partie d'un cabinet sud-africain. Le président avait également fait appel à M. Wim de Villiers afin de démontrer la volonté du gouvernement de poursuivre la privatisation et la déréglementation. Les élections aux deux autres chambres du Parlement, la Coloured House of Representatives et l'Asian House of Representatives, ont surtout été intéressantes par le fait que peu d'électeurs se sont présentés aux urnes (20 % et 17 % respectivement). Les Noirs privés du droit de vote ont réagi contre ce processus et, pour manifester leur réprobation, trois millions d'entre eux ont refusé de se présenter au travail le jour des élections.

Au cours de l'année, il y a eu deux événements importants, préfigurant l'avenir : la libération inconditionnelle, en octobre, de prisonniers politiques (un du PAC et sept détenus de longue date de l'ANC), et l'autorisation officielle donnée de célébrer leur libération au plus grand rassemblement jamais organisé en Afrique du Sud, en dépit du fait que l'ANC,

le PAC et d'autres organisations politiques demeuraient interdites. Le débat sur cette interdiction a redoublé d'intensité. Pour le gouvernement, les actes de violence et les interventions armées de l'ANC et d'autres groupes demeuraient un obstacle à la levée de l'interdit alors que, de son côté, l'ANC continuait à réclamer la levée de l'état d'urgence, celle des restrictions imposées à certaines organisations et particuliers, la libération des prisonniers politiques, le rappel des troupes du Bantoustan et la fin des procès et des exécutions politiques. À la fin de l'année, le président de Klerk a annoncé la déségrégation complète des plages publiques et a proclamé son intention de faire abroger la Separate Amenities Act.

Nelson Mandela est demeuré en prison mais, après un séjour à l'hôpital, il a été installé dans des locaux plus agréables où il a été autorisé à recevoir, outre les membres de sa famille, des représentants de l'ANC et du MDM (mouvement démocratique de masse). En outre, les rencontres entre M. Mandela, M. de Klerk et d'autres personnalités ont été la preuve que le gouvernement était disposé à discuter de réformes futures avec l'ANC.

Les efforts déployés pour désamorcer la lutte pour la conquête du pouvoir entre l'Inkatha et l'UDF-COSATU au Natal ont échoué lorsque l'Inkatha s'est retirée en septembre des négociations de paix engagées plus tôt par les deux parties. Les combats ont aussitôt redoublé d'intensité.

La situation politique en 1990

La victoire électorale du Parti national et l'accession de M. de Klerk à la présidence de l'État, en septembre dernier, ont eu de profondes répercussions et, pour les Sud-Africains de toute race, ces événements ont été particulièrement impressionnants. À l'ouverture du Parlement, le 2 février 1990, le président de Klerk a annoncé la levée de la proscription frappant 36 organisations et leurs leaders, y compris l'ANC, le PAC et le Parti communiste sud-africain. Au nombre des détenus libérés, il y avait les personnes qui avaient été incarcérées lorsque leurs organisations avaient été interdites, et 374 autres personnes assujetties à des ordres de ne pas faire. Le président a confirmé son intention d'abroger la Separate Amenities Act et a annoncé la libération imminente de Nelson Mandela, promesse qui s'est concrétisée le 11 février 1990.

Depuis lors, le président a rencontré M. Mandela en privé ainsi qu'avec une délégation de l'ANC pour essayer de jeter les bases de négociations constitutionnelles plus formelles. Selon les premiers rapports, de sérieux progrès ont été réalisés, et l'on est parvenu à réduire les obstacles qui s'opposaient à l'engagement de négociations sur les questions de fond. L'un des principaux obstacles qui demeurent, aux yeux du gouvernement, est le fait que l'ANC continue à avoir recours à la lutte armée; de son côté, cette organisation hésite à s'engager tant que l'état d'urgence sera maintenu et qu'il y aura des exilés et des détenus politiques. Ces réunions ont cependant débouché sur des engagements soigneusement équilibrés : le gouvernement a promis de revoir la législation en matière de sécurité et de préparer la levée de l'état d'urgence; l'ANC s'est engagé à étudier très sérieusement la possibilité de mettre fin au conflit armé; et les deux parties ont finalement convenu d'établir un groupe de travail mixte qui aurait pour mission d'étudier